

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00413

Numéro SIREN : 728 504 135

Nom ou dénomination : LEVY - GEISSMANN & Associés

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 2703

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12		Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	3 910	1 702	2 208	2 760	552- 20.01-
	Fonds commercial (1)	366 974		366 974	12 196	354 778 NS
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	1 046 534	714 986	331 549	382 691	51 142- 13.36-
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	4 143		4 143	492 173	488 030- 99.16-
	Créances rattachées à des participations	400		400	1 200	800- 66.67-
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	26 573		26 573	26 573	
Total II		1 448 534	716 688	731 846	917 593	185 747- 20.24-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	9 155		9 155	9 494	339- 3.57-
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services	57 542		57 542	56 527	1 015 1.80
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	1 945		1 945	1 730	215 12.42
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 740 312	178 615	1 561 697	1 122 748	438 949 39.10
	Autres créances	149 898		149 898	112 616	37 282 33.11
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 546 469		1 546 469	1 846 124	299 655- 16.23-
	Charges constatées d'avance (3)	53 510		53 510	45 148	8 362 18.52
	Total III	3 558 831	178 615	3 380 216	3 194 386	185 830 5.82
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 007 365	895 303	4 112 062	4 111 980	83 0.00

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

400

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 192 000)	192 000	192 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	19 200	19 200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 221 000	1 180 000	41 000	3.47
	Report à nouveau	369	5 193	4 824	92.89
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	362 396	434 576	72 180	16.61
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 794 965	1 830 969	36 004	1.97
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	823 330	416 276	407 054	97.78
	Concours bancaires courants	7 745	1 258	6 487	515.65
	Emprunts et dettes financières diverses	323 895	855 507	531 612	62.14
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 770	153 282	19 512	12.73
	Dettes fiscales et sociales	693 476	640 575	52 901	8.26
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 033	13 651	6 618	48.48
	Autres dettes	238 501	198 475	40 026	20.17
	Produits constatés d'avance (1)	89 348	1 987	87 361	NS
	Total IV	2 317 097	2 281 010	36 087	1.58
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 112 062	4 111 980	83	0.00

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 598 545

1 900 449

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 112 062.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 625 433.79 Euros et dégageant un bénéfice de 362 396.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pr une TUP à effet du 1er octobre 2022, notre société a confondu la société Cabinet DAVID SAS.

Un mali technique a été dégagé à cette occasion à hauteur de 354 778 € et correspond à un sous-jacent de la valeur du fonds liberal du cabinet DAVID SAS.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 6 1 0 6		3 5 4 7 7 8
Installations générales agencements aménagements divers	7 6 5 9 8 8		7 6 2 0
Matériel de transport	2 6 1 4 2		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 5 8 4 8 1		1 3 0 4 3
TOTAL	1 0 5 0 6 1 1		2 0 6 6 2
Autres participations	4 9 3 3 7 3		2 0 0 0
Prêts, autres immobilisations financières	2 6 5 7 3		
TOTAL	5 1 9 9 4 6		2 0 0 0
TOTAL GENERAL	1 5 8 6 6 6 3		3 7 7 4 4 0

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 70 884	3 70 884
Installations générales agencements aménagements divers			7 73 608	7 73 608
Matériel de transport			26 142	26 142
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		24 739	246 785	246 785
TOTAL		24 739	1 046 534	1 046 534
Autres participations	490 830		4 543	4 543
Prêts, autres immobilisations financières			26 573	26 573
TOTAL	490 830		31 116	31 116
TOTAL GENERAL	490 830	24 739	1 448 534	1 448 534

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 150	552		1 702
Installations générales agencements aménagements divers	454 216	51 137		505 354
Matériel de transport	23 557	1 419		24 976
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	190 147	19 248	24 739	184 656
TOTAL	667 920	71 805	24 739	714 986
TOTAL GENERAL	669 070	72 357	24 739	716 688

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	552				
Instal.générales agenc.aménag.divers	51 137				
Matériel de transport	1 419				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 248				
TOTAL	71 805				
TOTAL GENERAL	72 357				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	163 534	86 297	71 215		178 615
TOTAL	163 534	86 297	71 215		178 615
TOTAL GENERAL	163 534	86 297	71 215		178 615
Dont dotations et reprises d'exploitation		86 297	71 215		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	400	400	
Autres immobilisations financières	26 573	0	26 573
Autres créances clients	1 740 312	1 740 312	
Personnel et comptes rattachés	1 300	1 300	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	330	330	
Impôts sur les bénéfices	41 713	41 713	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 739	20 739	
Débiteurs divers	85 816	85 816	
Charges constatées d'avance	53 510	53 510	
TOTAL	1 970 693	1 944 120	26 573

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 477	8 477		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	822 598	104 046	434 085	284 467
Fournisseurs et comptes rattachés	133 770	133 770		
Personnel et comptes rattachés	227 231	227 231		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123 361	123 361		
Taxe sur la valeur ajoutée	332 189	332 189		
Autres impôts taxes et assimilés	10 695	10 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 033	7 033		
Groupe et associés	323 895	323 895		
Autres dettes	238 501	238 501		
Produits constatés d'avance	89 348	89 348		
TOTAL	2 317 097	1 598 545	434 085	284 467
Emprunts souscrits en cours d'exercice	498 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	109 912			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	40.0000	4 800			4 800

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle Commissariat	12 196			12 196	
Mali technique TUP DAVID			354 778	354 778	
Total	12 196		354 778	366 974	

Aucun élément probant ne permet de déterminer que l'utilisation du fonds commercial est limitée dans le temps. La durée de vie du fonds commercial étant présumée non limitée, le fonds commercial n'est pas amorti.

Conformément à l'article 214-15 du PCG, nous avons procédé à un test de dépréciation du fonds commercial, qui n'a pas révélé une perte de valeur significative. Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	2 762	20.00
Logiciels	1 148	25.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur prix de vente.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 4 1
Disponibilités	1 0 5 9
Total	1 4 0 0

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 177
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 799
Dettes fiscales et sociales	248 522
Autres dettes	729
Total	293 226

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	53 510
Total	53 510
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	89 348
Total	89 348

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	150 473
Prestations de services	3 474 960
Total	3 625 433

Répartition par secteur géographique	Montant
France	3 624 374
Etranger	1 060
Total	3 625 434

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	17
Total	26

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	472 403	109 460
Résultat exceptionnel (hors participation)	729 -	182 -
Résultat comptable (hors participation)	471 674	109 278

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	442 037
Total	442 037

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT MUTUEL
Montant initial de cette garantie : 498 000
Montant restant dû en capital : 442 037
Date de fin d'échéance de la garantie 16/11/2029
Nature de la sûreté réelle : Nantissement 10 % des actions LEVY GEISSMANN

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	53 168
Total (1)	53 168

Engagements reçus

Avals cautions accordés	440 561
Total	440 561

Détail des cautions données

Cauton donnée au profit du : BANQUE POPULAIRE
Nom des personnes ayant donné leur caution GEISSMANN ET LEVY
Montant initial de la caution : 553 517
Montant restant dû de la caution : 380 561

Cauton donnée au profit du : CREDIT MUTUEL
Nom des personnes ayant donné leur caution GEISSMANN ET LEVY
Montant initial de la caution : 60 000
Montant restant dû de la caution : 60 000

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				2 05 002	2 05 002
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				91 675	91 675
- dotations de l'exercice				40 709	40 709
Total				132 384	132 384
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				99 719	99 719
- exercice				43 149	43 149
Total				142 868	142 868
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				35 005	35 005
- entre 1 et 5 ans				39 315	39 315
Total				74 320	74 320
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				910	910
- entre 1 et 5 ans				1 140	1 140
Total				2 050	2 050

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		53 168
Engagement total		53 168

Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calculs retenues

Le montant de l'engagement de l'entreprise au regard de l'indemnité de fin de carrière a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les variables économiques et démographiques prises en compte sont :

1) Variables économiques :

- taux d'actualisation : 0 %
- revalorisation des salaires : 1 %
- charges sociales patronales : 45 % salariés, 50 % cadres
- droits conventionnels déterminés selon la convention collective : Cabinets d'expertise comptable

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

2) Variables démographiques :

- turn-over : moyen
- table de mortalité retenue : INSEE 2022
- départ à la retraite à l'initiative du salarié : 67 ans

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		53 168	

Médailles du travail

La société n'a pris aucun engagement en matière de médailles du travail.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

S.A.S. LEVY - GEISSMANN ET ASSOCIES
67000 STRASBOURG

Page : 15

Société A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % -ALAIN KOCH -AUDIT B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
	1 000		30.00	340	340						

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
-Franchise d'assurance	729	671000000
Total	729	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements IJSS et Prévoyance	11 980
Remboursements de formations	4 864
Remboursements d'assurance s/sinistre	1 716
Refacturations diverses	13 606
Total	32 166

LEVY - GEISSMANN & Associés
Société par actions simplifiée
au capital de 192 000 euros
Siège social : 39-41 Rue du Jeu des Enfants - 67000 STRASBOURG

728 504 135 RCS STRASBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 362 396 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	362 396 euros
Auquel s'ajoute	
Le report à nouveau antérieur	369 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	362 765 euros

A affecter

A titre de dividendes bruts aux associés	345 600 euros
<i>Soit 72 euros par action</i>	
Le solde, soit	17 165 euros
Au compte « autres réserves »	17 000 euros
<i>Lequel s'élève ainsi à 1 238 000 euros</i>	
Au compte « report à nouveau »	165 euros
<i>Lequel s'élève ainsi à un solde créditeur de pareille somme</i>	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 008 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 344 592 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2022	1 162,00 €	-	397 238,00 €
30/09/2021	875,00 €	-	299 125,00 €
30/09/2020	868,00 €	-	296 942,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 MARS 2024

Cette résolution recueillant

4 797 voix POUR

est ☒ adoptée

0 voix CONTRE

☐ rejetée

0 ABSTENTION

Certifié conforme

La Directrice Générale

La société G Expertise

Représentée par M. Emmanuel GEISSMANN

